

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mardi 9 septembre 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire, Francis Leclerc, directeur du Service de l'ingénierie, ainsi que M^{mes} Jacynthe Brassard, directrice du développement des milieux, Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, et Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-233

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.3.2 Report – Démarche de concertation – Aires protégées;
- 9.3 Plan d'intervention sur le réseau routier local – Approbation du rapport final.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-234

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l’ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 30 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-235

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

Liste des comptes			
1 ^{er} au 31 août 2025			
Baillargeon, Yanick		512,36	\$
Bonneau, Christoph		299,99	
Bouchard, Danny		191,53	
Bouchard, Élizabeth		193,17	
Castonguay, Marie-Eve		32,94	
Desbiens, Charles		966,71	
Doucet, Odrey		163,89	
Duchesne, Katia		321,97	
Fortin, Annie		50,96	
Fromage, Amélia		1 300,20	
Gagnon, Éric		362,68	
Gagnon, Steeve		238,18	
Garneau, Pierre		141,12	
Guay, Andrée-Anne		246,04	
Jonckheere, Guillaume		746,76	
Julien, Sandra		260,41	
Larouche, Sophie		188,16	
Leclerc, Francis		331,26	
Perron-Chartier, Maryse		79,20	
Thibeault, Jonathan		587,69	
Tremblay, Simon		326,77	
Total fonds MRC		<u>7 541,99</u>	\$

Liste des engagements			
1 ^{er} au 31 août 2025			
DB-000040	Sauvetage deux kayakistes	CONS40	1 110,46 \$
DB-000041	Trois appels sauvetages nautiques	CONS40	1 421,99
DB-000042	Achat ruban gris pour affiches villégiature	CUIZ50	7,34
FL-000021	Revue, cahier de charge mise à jour	FOND16	18,53
JB-000049	Tourisme Étude profil clientèles	ZONE50	3449,25
JB-000050	Tourisme Formation terrain des préposés	9179QC	480,47
JB-000051	Tourisme Formation terrain des préposés	CAMI60	50,00
JB-000052	Tourisme Formation des préposés à l'accueil	SITE10	1 531,63
JB-000053	Formation agents du 10 juin (dégustation)	MICRO50	30,68
JB-000054	Parc couronne – Communication	ZONE50	1 580,91
JB-000055	Parc couronne – Communication	ZONE50	2 648,74
JB-000056	Parc couronne – Communication	ZONE50	2 845,63

OD-000044	Emballage gourmand pour comité investissement	BRAS80	74,50	
SG-000248	Fondation du cégep de St-Félicien Défi Déméter	FOND06	500,00	
SG-000249	Souper et soirée dansante 50 ^e anniversaire	FADO75	250,00	
VB-000009	Télénet informatique août et septembre	TELE65	3 829,86	
VB-000011	Cellulaire juillet et août	BELL60	1 155,93	
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	75,87	
VB-000019	Facture d'électricité juillet-août	HYDR33	2 452,75	
VB-000021	Folks juillet-août	FOLK80	426,32	
VB-000024	Frais de poste	PITN50	498,07	
VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	704,85	
VB-000026	Nettoyage de tapis deux mois	CTAA50	99,38	
VB-000058	Frais cafetière	CAFE65	431,99	
VB-000079	Achat produits laitiers deux mois	NUTR10	180,30	
VB-000116	Service DATTO juillet et août	MICRO10	358,72	
VB-000127	Test psychométrique RH	INTE60	201,21	
VB-000128	Frais d'audit et préparation états financier 2024	MALL50	3 690,70	
VB-000129	Repas séance du 8 juillet	SERV29	470,30	
VB-000130	Repas séance de travail Steeve et Valérie	SERV29	22,00	
VB-000131	Frais informatique avril à juin	PULS50	1 580,24	
VB-000132	Frais informatique juillet-août	VISI67	800,11	
VB-000133	Deux appels de service	PULS50	2 338,69	
VB-000134	Frais informatique d'avril à juin	VILL08	9 113,81	
VB-000135	Sauvetage nautique devant Roberval	CONS40	1 379,44	
VB-000136	Achats juillet-août	BURO50	1 280,70	
VB-000137	Destruction sécurisée boîtes documents	SERV30	348,68	
VB-000138	Dépenses juillet	VISA-PF	39,99	
VB-000139	Entente – eau souterraine 1 sur 4 ans	MRCM50	2 000,00	
VB-000140	Dépenses juillet 2025	VISA-DG	3 597,01	
VB-000141	Prêt de personnel à Saint-André 24 h	MUNI27	2 150,62	
VB-000142	Achat informatique août	HIFI10	402,40	
VB-000143	Trois boîtes chemises à onglet manille	JUL80	331,95	
VB-000144	Audit livre comptable du 31 décembre 2024	MALL50	1 999,13	
VB-000145	Repas rencontre Steeve, Cindy, M. Villeneuve	SERV29	55,00	
Total fonds MRC			58 016,15	\$
DB-000019	Achat de trois auto-injecteurs	UNIP80	314,30	\$
DB-000020	Collecte déchets au 31 juillet	RMRL50	11 191,00	
VB-000005	Sauvetage hors route 13 juillet au lac du Lapin	VILL60-1	3 711,41	
Total fonds TNO			15 216,71	\$
DB-000033	Évaluation marchande 202935	EVAL80	776,10	\$
DB-000036	Essence juin-juillet	SHEL50	627,70	
DB-000037	Essence juillet-août	SHEL50	190,78	
DB-000038	Cotisation membre Charles Duchesne	COMB50	172,46	
DB-000039	Enquête localisation dossiers 205462+202584	TREM40	149,47	
VB-000002	Frais de TPV 2 mois	GLOB40	94,98	
Total fonds villégiature			2 011,49	\$

DB-000024	Acquisition d'un bien sans maitre	CAIN50	292,01	\$
VB-000005	Acquisition d'un bien sans maitre	CAIN50	778,66	
Total fonds TPI			1 070,67	\$
Total des engagements			76 315,02	\$

Point n° 5.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-236

Sujet : Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 200 200 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2025

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy souhaite emprunter par billets pour un montant total de 200 200 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt (n°)	Somme
203-2009	200 200 \$

Attendu qu’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers, que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 15 octobre 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le préfet et le greffier-trésorier ou, en son absence, le greffier-trésorier adjoint;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	37 000 \$
2027	38 400 \$
2028	40 000 \$
2029	41 600 \$
2030	43 200 \$
2030	0 \$

Point n° 6.1.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-237

Sujet : Approbation de la résolution n° 2025-179 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d’approuver la résolution n° 2025-179 de la Municipalité de Saint-Prime en vertu de laquelle le conseil autorise un projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) à l’égard de l’immeuble situé au 110, rue Principale. La résolution vient permettre la reconstruction d’un bâtiment accessoire mesurant 7,31 mètres de largeur, 10,36 mètres de profondeur et 4,7 mètres de hauteur sur l’emplacement sis au 110, rue Principale, sur le lot 4 086 804 du cadastre du Québec.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-238

Sujet : Approbation du règlement n° 25-150 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 25-150 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) en vue d'autoriser les chalets agroforestiers dans les zones 56 et 57 AF.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-239

Sujet : Approbation du règlement n° 25-151 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 25-151 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) en vue d'augmenter le nombre de logements autorisé pour les usages de « résidences multifamiliales isolées » dans la zone 169 Rhd (secteur rue Philomène-Savard et boulevard du Jardin).

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-240

Sujet : Approbation du règlement n° 25-155 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 25-155 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 18-943) en vue de créer une nouvelle zone 174-2 RMD à même les zones 174-1 RMD, 174 R et 177 R (secteur quartier des Pionnières).

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-241

Sujet : Approbation de la résolution n° 2025-02 – Municipalité de Lac-Bouchette

Il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 2025-02 de la Municipalité de Lac-Bouchette en vertu de laquelle le conseil autorise un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de l'immeuble situé au 226, rue Principale. La résolution vient permettre l'usage principal de type commerce de voisinage (café-terrasse) sur une propriété ayant déjà un usage principal de type résidence bifamiliale.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-242

Sujet : Autorisation de paiement – Réfection d'une traverse de voie ferrée du Canadien Nationale/Desbiens

Attendu que, dans les derniers mois, le Canadien National a procédé à la réfection d'une traverse de voie ferrée utilisée par la Véloroute des Bleuets, dans la municipalité de Desbiens;

Attendu que le Canadien National réclame à la Municipalité de Desbiens les frais pour la réalisation de ces travaux, qui s'élèvent à 10 776,93 \$, taxes incluses;

Attendu que la Municipalité de Desbiens a adopté la résolution n° 98-07-25 demandant à la MRC mandataire d'assumer le coût des travaux;

Attendu qu'il s'agit de travaux de réfection et non de travaux d'entretien réguliers du circuit cyclable;

Attendu que le dossier sera soumis, pour recommandation, au Comité intermunicipal de coordination lors de la réunion prévue le 30 septembre;

Attendu que le conseil envisage d'approuver les dépenses liées aux travaux de réfection du sentier cyclable, sous réserve d'une approbation préalable par le Comité intermunicipal de coordination, dans l'intention de ne pas retarder le règlement de cette facture;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture transmise par le Canadien National pour les travaux de réfection d'une traverse de voie ferrée utilisée par le circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets, sur le territoire de la municipalité de Desbiens, et ce, pour un montant de 10 776,93 \$ (taxes incluses), sous réserve d'une recommandation favorable du comité intermunicipal de coordination.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds d'imprévus du circuit cyclable.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-243

Sujet : Mandat de contrôle de qualité – Tronçon 16A Pérignonka

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise plusieurs projets de bonification du circuit cyclable, notamment la construction d'un nouveau tronçon de piste cyclable à Pérignonka;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a octroyé le contrat de construction du tronçon en vertu de la résolution n° 2025-175;

Attendu que pour assurer le contrôle des matériaux et leur compaction, la MRC a demandé une offre de service au groupe Englobe, celle-ci s'élevant à 10 425,00 \$, plus les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service du groupe Englobe, pour 10 425,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour assurer le contrôle des matériaux et leur compaction.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-244

Sujet : Mandat de suivi des travaux – Tronçon 16A Pérignonka

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise plusieurs projets de bonification du circuit cyclable, notamment la construction d'un nouveau tronçon de piste cyclable à Pérignonka;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a octroyé le contrat de construction du tronçon en vertu de la résolution n° 2025-175;

Attendu que pour assurer la surveillance des travaux, il y a lieu d'accorder un mandat de suivi des travaux pour autoriser les modifications à la conception;

Attendu que la firme conceptrice du projet, Mageco LMG, a soumis une offre de service d'une somme de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de Mageco LMG, pour les révisions de conception durant les travaux, et ce, d'une somme de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-245

Sujet : Modification – Mandat de services professionnels en foresterie/Année 2025

Attendu que, dans le cadre de son mandat de gestion des terres publiques intramunicipales et en vertu des obligations prévues à la nouvelle Convention de gestion territoriale, la MRC du Domaine-du-Roy est chargée de mettre en valeur de façon optimale et intégrée les possibilités de développement qu'offre le territoire, notamment sur le plan forestier;

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2025-013, le conseil a octroyé à l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) le mandat de services professionnels en foresterie, sous forme d'une banque de 210 heures couvrant l'année 2025, au coût de 21 210 \$ plus taxes;

Attendu le départ, en mars dernier, du technicien forestier, et que le processus de recrutement d'un nouveau technicien n'a été complété qu'en août 2025;

Attendu que, conséquemment, les services d'AGIR ont été plus sollicités que le prévoyait le contrat octroyé;

Attendu les enjeux découlant de cette situation, le conseil pourrait autoriser, dans le cadre du contrat octroyé à AGIR, une enveloppe supplémentaire afin de terminer l'année 2025;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un budget supplémentaire de 15 000 \$ (plus taxes) dans le cadre du contrat de soutien professionnel en foresterie avec l'Agence de gestion intégrée des ressources.

Que la résolution n° 2025-013 est modifiée afin de confirmer le montant du mandat à 21 210 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-246

Sujet : Report – Démarche de concertation – Aires protégées

Attendu que le 5 juin 2024, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs lançait un appel à projets d'aires protégées en territoire méridional;

Attendu qu'à la suite du dépôt par les citoyens et les organismes des propositions d'aires protégées, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a mandaté le Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec, par le biais de son réseau de conseils régionaux, afin de réaliser les activités de concertation régionale visant à déterminer les territoires à prioriser pour la création de nouvelles aires protégées au Québec;

Attendu le processus de concertation régionale mis en place par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lequel prévoit le début des activités des tables de concertation régionale et locales au cours de l'automne 2025;

Attendu que les prochaines élections municipales auront lieu le 2 novembre, et que cette situation entraînera un changement au sein de la composition des différents conseils municipaux et de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de reporter le début des activités de concertation après la tenue des élections municipales.

M. Luc Chiasson s'est retiré des discussions pour ce point de l'ordre du jour.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-247

Sujet : Entente avec Services Québec – Table de concertation Domaine-du-Roy

Attendu le comité employabilité formé de partenaires sensibilisés aux enjeux de main-d'œuvre, et dont l'objectif est de se pencher sur les diverses problématiques reliées à cet enjeu;

Attendu le protocole d'accord de regroupement élaboré par Services Québec afin de mettre en place l'entente mentionnant les montants à investir par chacun des partenaires, soit :

- MRC du Domaine-du-Roy : 16 090 \$;
- Services Québec : 27 395 \$;
- SADC Lac-Saint-Jean Ouest : 12 965 \$;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec Services Québec dans le cadre du déploiement de la main-d'œuvre et d'autoriser le montant de la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy.

Que la somme de 16 090 \$ provienne du Fonds d'appui au rayonnement des régions reçu dans le cadre de la stratégie régionale de main-d'œuvre.

Que M^{me} Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, est autorisée à procéder à la signature de l'entente et à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ce projet.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-248

Sujet : Accompagnement professionnel en ressources humaines offert aux entreprises du territoire

Attendu que, depuis deux ans, la MRC du Domaine-du-Roy, en collaboration avec Services Québec, offre à une vingtaine d'entreprises de bénéficier de cinq heures d'accompagnement professionnel dispensées en entreprise par des consultants externes, et ce, pour améliorer leur processus d'acquisition, de fidélisation et d'évaluation de leur main-d'œuvre;

Attendu que le Service de développement économique de la MRC souhaite répéter cette initiative qui répond à un besoin des employeurs des petites et moyennes entreprises de son territoire d'être accompagnés à cet effet;

Attendu que la MRC doit déposer une demande d'aide financière à Services Québec pour la réalisation de ce mandat;

Attendu que la contribution financière de la MRC est estimée à environ 8 750 \$, soit 32,56 % des dépenses encourues couvrant les honoraires des consultants associés au dossier;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- Le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Services Québec pour les services d'accompagnement professionnel en ressources humaines en entreprise;
- L'affectation d'une somme de 8 750 \$ provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions reçue dans le cadre de la stratégie régionale de main-d'œuvre.

Que M^{me} Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, est autorisée à procéder à la signature de l'entente et à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ce projet.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-249

Sujet : Appui au renouvellement de l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2026-2029

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a participé aux précédentes ententes sectorielles visant le développement du secteur agroalimentaire régional, notamment celle couvrant les années 2023-2026;

Attendu que le développement du secteur bioalimentaire est reconnu comme une priorité stratégique pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que la concertation interrégionale et l'engagement collectif permettent d'amplifier les retombées économiques, sociales et environnementales du secteur;

Attendu que la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean agit à titre de fiduciaire et de coordonnatrice de l'Entente sectorielle;

Attendu que le renouvellement de cette Entente pour la période 2026 à 2029 vise à consolider les acquis et à réaliser les orientations de la Planification stratégique sectorielle;

Attendu le montant de contribution demandé aux municipalités régionales de comté partenaires est de 18 500 \$ par année pour chacune des trois années de l'Entente (totalisant 55 500 \$);

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- 1. La MRC du Domaine-du-Roy confirme son appui à la reconduction de l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire pour la période 2026-2029;
- 2. La MRC du Domaine-du-Roy s'engage à verser une contribution annuelle, provenant du Fonds régions et ruralité, au montant de 18 500 \$ pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029, conditionnellement à la confirmation des autres partenaires;
- 3. La somme sera remise à la Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, fiduciaire de l'Entente;
- 4. La MRC exprime son ouverture à analyser, en collaboration avec les partenaires, les avantages d'intégrer dans la future Entente les montants actuellement réservés à la participation au service L'ARTERRE, dans une optique de consolidation et de cohérence régionale des actions.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-250

Sujet : Fonds de développement du Domaine-du-Roy – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à hauteur de 304 245 \$.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet local

1. La Troupe de théâtre Mic-Mac : planification stratégique	4 245 \$
	<u>4 245 \$</u>

Volet territorial

2. Centre de conservation de la biodiversité boréale : Espace famille (2025)	100 000 \$
3. Centre de conservation de la biodiversité boréale : Passerelle universelle (2026)	100 000 \$
4. Centre de conservation de la biodiversité boréale : Renard arctique (2027)	100 000 \$
	<u>300 000 \$</u>

Point n° 7.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-251

Sujet : Contribution financière 2025-2027 – Espace régionale d'accélération et de croissance du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu que la Conférence régionale des préfets a accepté d'agir comme nouveau porteur du mandat de l'espace régional d'accélération et de croissance, et ce, à compter du 1^{er} avril 2023;

Attendu que les municipalités régionales de comté du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont interpellées pour fournir une aide financière de 60 000 \$ pour les années 2025-2026 et 2026-2027;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une contribution de 12 000 \$ à la Conférence régionale des préfets, nouvel organisme porteur pour administrer l'espace régional d'accélération et de croissance du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de développement hydroélectrique, volet territorial.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-252

Sujet : Avenant à l'entente de partenariat territorial – Conseil des arts et des lettres du Québec

Attendu l'Entente de partenariat territorial relative à la collectivité du Saguenay–Lac-Saint-Jean intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le Conseil des arts et des lettres du Québec, et ce, en vertu de la résolution n° 2024-109;

Attendu l'avenant à l'entente à signer qui confirme l'ajout d'une somme additionnelle de 200 000 \$ provenant de la Ville de Saguenay et du Conseil des arts et des lettres du Québec pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'avenant à l'Entente de partenariat territorial relative à la collectivité du Saguenay–Lac-Saint-Jean intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le Conseil des arts et des lettres du Québec, et ce, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-253

Sujet : Signature pour dépôt de projets – Programme d'aide financière pour l'implantation d'un projet pilote en transport collectif (volet 2)

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite déposer un projet dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'implantation d'un projet pilote en transport collectif (volet 2);

Attendu que l'objectif de la demande à hauteur de 100 000 \$ vise à offrir un service de transport collectif destiné aux personnes âgées qui habitent dans les municipalités rurales où aucune épicerie complète n'est présente, pour leur déplacement vers des services d'alimentation complets sur le territoire de la MRC;

Attendu que le projet pilote sera mis en place par Accès Transport, l'organisme mandataire, et ce, afin d'élargir son offre de services;

Attendu que la contribution de l'organisme proviendrait des sommes du mandataire Accès Transport et représenterait 20 %, soit 24 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'un projet dans le Programme d'Aide financière pour l'implantation d'un projet pilote en transport collectif (volet 2).

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Nomme M. Danny Bouchard, directeur général adjoint, à titre de personne-ressource dans le cadre du projet pilote;
- Mandate Accès Transport Domaine-du-Roy pour la mise en œuvre du projet, à la suite de l'acceptation par le ministère des Transports et du Développement durable.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-254

Sujet : Signature pour dépôt de projets – Programme d'aide financière pour la mise en place d'initiatives visant la familiarisation des aînés avec le transport collectif en région (volet 3)

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy autorise la signature d'un projet à déposer dans le cadre du Programme d'Aide financière pour la mise en place d'initiatives visant la familiarisation des aînés avec le transport collectif en région (volet 3);

Attendu que l'objectif de la demande à hauteur de 50 000 \$ vise principalement à promouvoir les avantages du transport collectif pour améliorer l'accès aux services essentiels et à démontrer sa simplicité d'utilisation;

Attendu que le projet pilote sera mis en place par Accès Transport Domaine-du-Roy, l'organisme mandataire, et ce, afin d'élargir son offre de services;

Attendu que la contribution de l'organisme proviendrait des sommes du mandataire Accès Transport Domaine-du-Roy et représenterait 20 %, soit 12 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'un projet dans le cadre du Programme d'Aide financière pour la mise en place d'initiatives visant la familiarisation des aînés avec le transport collectif en région (volet 3).

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Nomme M. Danny Bouchard, directeur général adjoint, à titre de personne-ressource dans le cadre du projet pilote;
- Mandate Accès Transport Domaine-du-Roy pour la mise en œuvre du projet, à la suite de l'acceptation par le ministère des Transports et du Développement durable.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-255

Sujet : Entente sectorielle de développement – Mise en œuvre du chantier régional sur la main-d'œuvre municipale au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu qu'à la demande du comité de liaison présidé par la ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M^{me} Andrée Laforest, un chantier régional sur la main-d'œuvre municipale au Saguenay–Lac-Saint-Jean (ci-après CRMO) a été constitué à l'automne 2023 dans le but de documenter les problématiques et enjeux de la main-d'œuvre en milieu municipal;

Attendu qu'un comité de travail (ci-après Comité) constitué de personnes élues, de gestionnaires municipaux et de ressources professionnelles de divers ministères et organismes a reçu le mandat de réaliser un portrait de la main-d'œuvre municipale en région ainsi qu'un plan d'action en réponse aux enjeux identifiés dans le cadre des travaux du CRMO;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a participé activement aux travaux du Comité qui se sont soldés par le dépôt d'un rapport final à l'hiver 2025 au comité de liaison;

Attendu que le rapport final contient diverses recommandations visant à agir concrètement sur les enjeux de main-d'œuvre au sein des municipalités régionales de comté et municipalités de la région;

Attendu que, devant la pertinence du projet et l'intérêt témoigné par les partenaires envers le CRMO, le comité de liaison a mandaté, au printemps 2025, le Comité à poursuivre ses travaux en vue de proposer un cadre de gouvernance et de gestion ainsi qu'une estimation budgétaire liée à la mise en œuvre éventuelle des recommandations du Rapport;

Attendu qu'un cadre de gestion, un plan d'action et un montage financier ont été soigneusement élaborés afin de permettre le déploiement du projet;

Attendu qu'une entente sectorielle de développement (ci-après Entente) est le véhicule à privilégier pour la concrétisation du plan d'action et que l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités régionales de comté de participer à cette Entente et à y contribuer financièrement;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est sollicitée pour participer à l'Entente;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est sollicitée pour un montant maximal de 24 780 \$ par année pendant trois ans débutant en 2026;

Attendu que le coût total de l'entente est évalué à un montant maximal de 1 858 500 \$ pour trois ans, dont 80 % pourraient provenir d'une aide du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet I, soutien au rayonnement des régions ou d'autres partenaires gouvernementaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy confirme son intérêt à être partie à ladite Entente;
- Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy confirme sa participation financière à ladite Entente à une hauteur maximale de 24 780 \$ par année pendant trois ans débutant en 2026, le tout conditionnellement à la participation financière des autres municipalités régionales de comté et de la Ville de Saguenay et à la complétion du montage financier;
- La dépense inhérente à cette contribution financière soit financée par le du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Soutien à la compétence de développement local et régional;
- La direction générale de la MRC du Domaine-du-Roy et son préfet soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-256

Sujet : Modifications au réseau prioritaire – Plan d'intervention en infrastructures routières locales

Attendu le Plan d'intervention en infrastructures routières locales adopté en vertu de la résolution n° 2024-018 qui détermine les routes prioritaires du réseau routier;

Attendu les modifications apportées au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) :

- Route Saint-Joseph, La Doré : un tronçon de 2,4 kilomètres à ajouter au plan initial;
- Boulevard du Sacré-Cœur, Saint-Félicien : comptabiliser la largeur de quatre voies sur 2,1 kilomètres en double;

Les modifications apportées au PIIRL portent le total à 75,75 kilomètres sur 282,92 kilomètres de route, soit 26,8 %;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d’accepter de modifier les routes prioritaires du réseau routier en tenant compte des informations ci-dessus.

Point n° 9.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-257

Sujet : Contribution financière au transport collectif

Attendu que par le règlement n° 249-2017 adopté le 26 septembre 2017, la MRC du Domaine-du-Roy a déclaré sa compétence dans le domaine du transport collectif et adapté de personnes;

Attendu que la MRC a confié à Accès Transport Domaine-du-Roy le mandat de mettre en place et de réaliser le transport collectif et adapté de personnes;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d’autoriser le paiement à Accès Transport Domaine-du-Roy d’une somme de 115 000 \$, et ce, en quatre versements pendant l’année 2025.

Que la somme provienne du Fonds des redevances hydroélectriques, volet territorial.

Point n° 9.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-258

Sujet : Plan d’intervention sur le réseau routier local – Approbation du rapport final

Attendu le rapport final relatif au Plan d’intervention sur le réseau routier local de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d’approuver le rapport final du Plan d’intervention en infrastructures routières locales pour la période de 2026 à 2029.

Point n° 10.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-259

Sujet : Demande – Carte de crédit Approvisionnement

Attendu que, conformément à l’offre de service de Desjardins, la MRC du Domaine-du-Roy désire faire la demande d’émission d’une carte Visa Desjardins Approvisionnement, avec une limite de crédit de 5 000 \$;

Attendu que M. Steeve Gagnon, directeur général, est la personne autorisée à signer les documents relatifs à l’émission de la carte Visa Desjardins Approvisionnement;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy délègue les personnes ci-dessous autorisées à gérer le compte :

Titre du poste	Nom
Directeur général	Steeve Gagnon

Directrice des finances	Valérie Belley
Technicienne en administration	Nancy Gingras

Attendu que Desjardins peut considérer que cette résolution est en vigueur tant qu’elle n’aura pas un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d’autoriser les personnes ci-dessus à gérer la carte Desjardins Approvisionnement.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-260

Sujet : Autorisation de signature – Calendrier de conservation des documents

Attendu qu’en vertu de l’article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu’en vertu du troisième alinéa de l’article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l’annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l’approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l’addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est un organisme public visé au paragraphe 4 à 7 de l’annexe de cette loi;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy désire utiliser le système Gestion de l’application de la Loi sur les archives (GALA) pour l’élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy n’a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d’autoriser le directeur général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l’addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l’approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-261

Sujet : Confirmation d’embauche – Technicien forestier

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste de technicien forestier;

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l’embauche, en date du 25 août 2025, de M. Francis Bernard;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d’entériner l’embauche de M. Francis Bernard, technicien forestier, en date du 25 août 2025, et ce, selon les modalités de la lettre d’embauche.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-262

Sujet : Changement de classification de poste

Attendu qu’au cours des dernières années, le poste de conseillère en communication a connu une évolution, et ce, en raison de l’ajout de nouvelles responsabilités et d’ajustements aux tâches initiales;

Attendu que les membres du comité des ressources humaines recommandent le changement de classification pour le poste de conseillère en communication à la grille salariale;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d’autoriser l’établissement à la classe 5 pour le poste de conseillère en communication.

Point n° 10.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-263

Sujet : Mandat de services d’architecture – Réaménagement des bureaux de Roberval

Attendu le projet de réaménagement de l’immeuble de la MRC du Domaine-du-Roy dans le secteur du Service de développement autorisé en vertu de la résolution n° 2025-229;

Attendu l’appel d’offres sur invitation pour obtenir des services professionnels d’architecture pour la production des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux de réaménagements des locaux dans le secteur du Service du développement;

Attendu la réception d’une seule offre de service provenant du cabinet Gosselin & Fortin Architectes, SA, et ce, d’une somme de 45 530,10 \$;

Attendu que le comité de sélection recommande l’octroi du mandat au cabinet Gosselin & Fortin Architectes, SA qui a obtenu un pointage final de 23,3 et est ainsi le plus bas soumissionnaire conforme;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d’octroyer au cabinet Gosselin & Fortin Architectes, SA le mandat de préparation de plans et devis et de surveillance des travaux, et ce, d’une somme de 45 530,10 \$, incluant les taxes.

Point n° 10.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-264

Sujet : Mandat de services d’ingénierie – Réaménagement des bureaux de Roberval

Attendu le projet de réaménagement de l’immeuble de la MRC du Domaine-du-Roy dans le secteur du Service de développement autorisé en vertu de la résolution n° 2025-229;

Attendu l’appel d’offres sur invitation pour obtenir des services professionnels d’ingénierie visant la production des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux de réaménagement des locaux;

Attendu que deux entreprises ont présenté une offre de service conforme au règlement de gestion contractuel de la MRC;

Attendu que le comité de sélection recommande l’octroi du mandat à la firme GEMEL qui a obtenu un pointage final de 11,0 et est ainsi le plus bas soumissionnaire conforme;

L'offre de service de GEMEL est de 91 048,70 \$, incluant les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à GEMEL le contrat de services professionnels d'ingénierie relativement au projet de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dans le secteur du Service de développement, et ce, pour une somme de 91 048,70 \$, incluant les taxes.

Point n° 10.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-265

Sujet : Politique linguistique – Directive pour l'utilisation exclusive du français

Attendu que l'article 29.15 de la Charte de la langue française stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère de la Langue française que la MRC du Domaine-du-Roy utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la Charte de la langue française.

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Point n° 10.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-266

Sujet : Fin du contrat de location de fibre optique – Maskatel

Attendu la décision du Groupe Maskatel Québec SEC de ne pas renouveler le contrat de location d'une fibre optique à Saint-André;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre fin au contrat de location de fibre optique à Groupe Maskatel Québec SEC.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-267

Sujet : Participation financière – Projets de restauration de traverses de cours d'eau 2025/Les Amis de la Branche-Ouest et zec de la Lièvre

Attendu que divers organismes du territoire ont déposé des projets au ministère des Ressources naturelles et des Forêts ce printemps dans le cadre du programme d'aide financière pour la restauration des traverses de cours d'eau;

Attendu que la zec de la Lièvre a déposé un projet, lequel a été retenu, représentant des coûts de projet de 31 905 \$ plus taxes (excluant les frais professionnels);

Attendu que Les Amis de la Branche-Ouest ont déposé trois projets qui ont été retenus, représentant des coûts de projets de 39 038 \$ plus taxes (incluant les frais professionnels);

Attendu que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts subventionne à 90 % les matériaux et la main-d'œuvre nécessaire au projet et que la part du promoteur est de 10 %;

Attendu que les deux organismes souhaitent que la MRC du Domaine-du-Roy assume la contribution financière du promoteur, et ce, pour des montants respectifs de 3 052 \$ et 4 475 \$ (plus les taxes applicables);

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy aux projets de restauration des traverses de cours d'eau :

- Zec de la Lièvre : 3 052 \$, plus les taxes;
- Amis de la Branche-Ouest : 4 475 \$, plus les taxes.

Que ces montants soient financés à même les fonds disponibles de la gestion de la villégiature.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-268

Sujet : Contribution financière – Projet de restauration des traverses de cours d'eau/Club de motoneiges Les Loups du Nord

Attendu l'aide financière consentie, en vertu de la résolution n° 2025-230, au club Auto-neige de Chibougamau en vue de concrétiser la restauration de traverses de cours d'eau pour la réouverture du sentier de motoneige interrégional Trans-Québec 93 reliant La Doré et Chibougamau, lequel a fait l'objet d'une fermeture au cours de l'hiver 2025 en raison de ponts interdits à la circulation;

Attendu la demande complémentaire au projet provenant du club de motoneiges Les Loups du Nord de La Doré pour une aide financière de 20 000 \$, dans le but de procéder à la réfection d'une infrastructure supplémentaire sur le tracé du sentier Trans-Québec 93;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une participation financière d'un maximum de 20 000 \$ de la MRC du Domaine-du-Roy au projet de restauration des traverses de cours d'eau du club de motoneiges Les Loups du Nord, et ce, pour rétablir la circulation sur le sentier de motoneige interrégional Trans-Québec 93 entre La Doré et Chibougamau.

Que ce montant soit financé à même les fonds disponibles de la gestion de la villégiature.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-269

Sujet : Motion de félicitations – Élections générales de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

Attendu les élections générales de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, qui ont eu lieu le 1^{er} août 2025;

Attendu la formation d'un nouveau conseil pour les quatre prochaines années;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une lettre de félicitations soit adressée aux personnes élues qui forment le nouveau conseil de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, soit, le chef, Jonathan Germain et les conseillères et conseillers :

- Patrick Courtois;
- Carina Dominique;
- Sylvie Langevin;
- Julie Léveillée;
- Sandy Raphaël;
- Lenny Valin.

Point n° 16.2 de l'ordre du jour

Sujet : Remerciements du préfet – Conseil de la MRC du Domaine-du-Roy

Considérant les élections municipales à venir, M. le préfet, Yanick Baillargeon, remercie pour leur implication, leur contribution et leur dévouement les conseillers des villes de Saint-Félicien et de Roberval qui terminent ce soir leur mandat au conseil de la MRC.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-270

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier